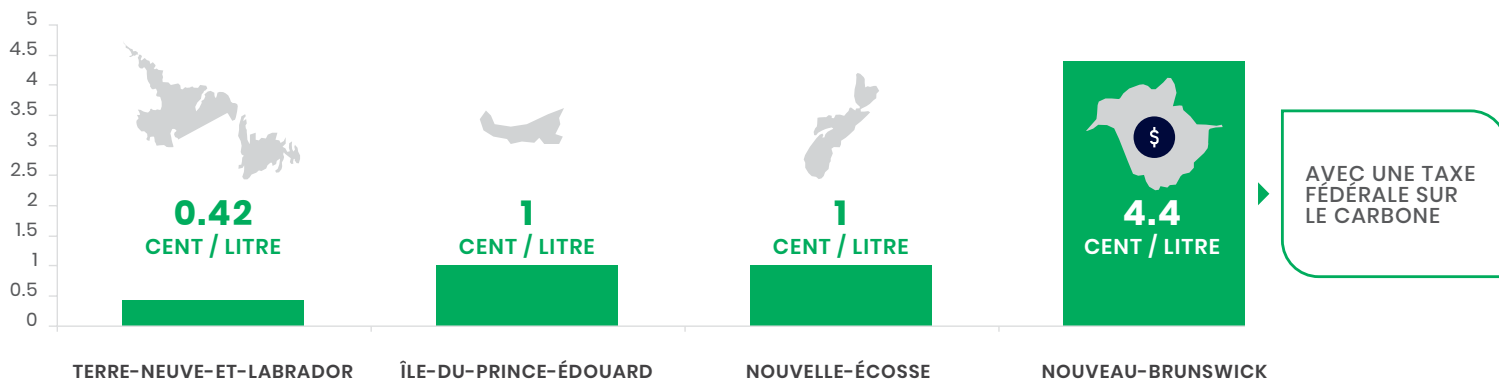


POURQUOI UNE TAXE SUR LE CARBONE N'EST PAS JUSTE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

IMPACT DE LA TAXE SUR LE CARBONE SUR LES PRIX DE L'ESSENCE EN 2019



IMPACT SUR	AUTRES PROVINCES QUI ONT DÉVELOPPÉ LEUR PROPRE PLAN CARBONE	NOUVEAU-BRUNSWICK
COMBUSTIBLES DE CHAUFFAGE DOMESTIQUE	Exempté à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. Impact minimal en Nouvelle-Écosse.	Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises paieront une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone sur tous les combustibles auditifs à domicile, y compris le mazout, le propane et le gaz naturel, à compter d'avril 2019 dans le cadre du plan fédéral.
COMBUSTIBLES UTILISÉS DANS LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES	Exempt à Terre-Neuve et Labrador. Impact minimal prévu dans le cadre des plans approuvés pour la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince Édouard.	Les Néo-Brunswickois vont payer la totalité de la taxe fédérale sur le carbone. Cela se traduira par des millions de dollars de coûts supplémentaires qui seront principalement à la charge des petits entrepreneurs et des propriétaires de boisés privés.
COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE.	Une plus grande protection pour les industries d'exportation.	Bien qu'il soit l'une des provinces les plus dépendantes des exportations, le plan fédéral prévoit très peu de reconnaissance ou de protection pour les industries exportatrices du Nouveau-Brunswick. Cela signifie que les entreprises du Nouveau-Brunswick seront désavantagées par rapport à nos voisins.

Notre plan

<p>UNE APPROCHE CONÇUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR RÉGLER LES ÉMISSIONS</p>	<p>UNE IMPORTANCE ACCRUE ACCORDÉE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>
<p>UNE APPROCHE GLOBALE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</p>	<p>L'ÉLIMINATION GRADUELLE DU CHARBON DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIE</p>